

---

**Arrêté ministériel portant agrément de l'administration  
communale d'Ans, en tant que partenaire apportant de  
l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

L'administration communale d'Ans, sise Esplanade de l'Hôtel communal 1, à 4430 Ans, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'administration communale d'Ans est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires dans l'arrondissement judiciaire de Liège

La dérogation aux titres requis concernant madame Sabine HERBEN et monsieur Julien MORAY est accordée.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.